

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_52

Membres en	
<u>exercice</u>	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Christelle GLADIEUX, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER L'ACTE D'ENGAGEMENT CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DU BOULODROME SUR LE SITE DE LA FRICHE INDUSTRIELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir recours à un maître d'œuvre concernant le projet de construction du boulodrome sur la commune de Mauvezin rue des justices.

Cette opération était prévue dans le cadre de la réhabilitation de la friche.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le cabinet AIROLDI a été contacté et a fait une proposition pour la construction de ce boulodrome avec les missions suivantes :

- Etude d'esquisse
- Etude d'avant-projet sommaire
- Etude d'avant-projet définitif
- Dossier de permis de construire
- Etude de projet
- Dossier de consultation des entreprises
- Direction de l'exécution des contrats de travaux
- Assistance aux opérations de réception des travaux
- Dossier des ouvrages exécutés

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux s'élève à 440 000€ HT soit 528 000 € TTC.

Le forfait provisoire de la réalisation de la mission de base précitée du maître d'œuvre est fixé à 39 600€ HT soit 47 520 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet d'architecture AIROLDI et la société David SIST pour cette mission et pour le prix cité ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit le cabinet d'architecture AIROLDI sur les bases citées ci-dessus, charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_53

Membres en

exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Christelle GLADIEUX, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE
Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPEDES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION VENTE PARCELLE COMMUNE DE MAUVEZIN/ALTEAL

Monsieur le Maire précise qu'une délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2018, approuvait le projet de convention opérationnelle « Rue des Justices » entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la communauté de communes Bastides de Lomagne et la Commune de Mauvezin ayant pour objet la réalisation d'acquisitions foncières permettant la mise en œuvre d'un projet d'aménagement comprenant du logement, des activités, des espaces publics ;

Considérant le projet de la commune de réaliser une opération d'aménagement qui comprendra entre autres à terme la construction de logements.

Considérant le permis de construire accordé à ALTEAL pour la construction de 5 bâtiments comprenant 31 logements sur le terrain situé 1 rue des Justices.

Monsieur le Maire précise que pour réaliser cette opération d'aménagement concernant les logements, il faut confirmer la vente des parcelles section AL 98, 64, 65, 66, 166, 168, 170 et 172 à ALTEAL. Il indique que le prix de vente s'élève à 186 000 € pour l'ensemble de ces parcelles.

Monsieur le Maire rappelle aussi à l'assemblée qu'un marché public concernant la démolition des bâtiments a été lancé, que l'entreprise a été retenue. Les travaux de démolition vont débuter en septembre, la municipalité s'engage donc à démolir certains bâtiments existants.

Cette démolition correspond aux attentes et demandes d'ALTEAL. Monsieur Le Maire rappelle aussi qu'après concertation il serait vendu à ALTEAL le terrain nu.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente de ces parcelles à ALTEAL dans les conditions précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à la vente des parcelles mentionnées ci-dessous et dans les conditions précitées et autorise Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente - l'acte définitif et tout document se reportant à cette décision.



fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Sébastien HILLOU-LESPEDES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_54

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Membres en	
exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Christelle GLADIEUX, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPEDES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION PLAN DE FINANCEMENT PROJET DE SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE

Monsieur le Maire présente l'opération de sécurisation des abords du collège au conseil municipal : De nombreux véhicules circulent et stationnent aux abords du Collège du Fezensaguet, situé rue des Justices. Le flux de véhicules (plusieurs bus scolaires, les nombreux véhicules des parents qui amènent ou viennent chercher les enfants, autres véhicules qui empruntent cet itinéraire pour rejoindre la route départementale...) qui circulent et stationnent aux horaires de rentrée et de sortie de classe, dans une zone où le nombre de places de stationnement est très limité et insuffisant, menace la sécurité des collégiens qui sont contraints de marcher sur la route pour rejoindre les véhicules des parents ou les bus scolaires.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la sécurisation de la zone est indispensable et urgente. Des aménagements doivent être réalisés aux abords du collège pour que les élèves puissent marcher sur les trottoirs et rejoindre les véhicules en toute sécurité, sans risque de se faire renverser par un véhicule en circulation, qui se gare ou quitte son emplacement de stationnement anarchique.

L'opération consisterait :

- en la mise en place d'un sens unique de circulation rue des Justices, depuis le rond-point de la route départementale
- en la mise en place de panneaux stop
- en la mise en place de barrières de sécurité sur les trottoirs
- et au traçage de places de stationnement BUS

Ces travaux devraient débuter aux alentours de la mi-août 2026 afin d'être terminées pour la rentrée scolaire et sont localisés aux abords du Collège du Fezensaguet, Rue des Justices – Passage des Lorrains

Monsieur Le Maire précise le montant prévisionnel de l'opération qui s'élève à : 11 928.88 € HT.

Traçage 1 984.03 €

Barrières de sécurité : 6 665.85€

Main d'œuvre pour pose des 53 barrières en régie : 3 180 €

Panneaux Stop : 100 €

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de solliciter un financement auprès du conseil départemental à hauteur de 50% soit 5 964,44€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire à demander les subventions et signer tout document se reportant à cette décision.



Adopté et délibéré à MAUVEZIN, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Sébastien HILLOU-LESPEDES

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_55

Membres en

exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Christelle GLADIEUX, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

Objet : DELIBERATION MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT RUE SAINT-GEORGES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 18 novembre 2025 une délibération avait été validée par l'assemblée pour solliciter la DETR à hauteur de 40% pour le financement de la réfection du mur de soutènement rue Saint-Georges.

Par la suite, le CEREMA a précisé qu'il pouvait participer au financement de réfection de ce mur par le biais du dispositif d'aide à la réparation des ouvrages communaux les plus dégradés.

Le CEREMA a indiqué que le mur ne devait pas être refait à l'identique.

Des études géotechniques doivent être réalisées pour confirmer la conception et le dimensionnement du mur.

Monsieur le Maire informe qu'un devis concernant les études géotechniques a été demandé auprès de l'entreprise Infranéo et qu'un nouveau devis concernant ces travaux a été demandé auprès de l'entreprise SASU GAUTHIER.

Monsieur le Maire présente le montant de l'opération comme suit :

MONTANT DE L'OPERATION : 67 735 € HT

Etudes Géotechniques : 9 085 € HT
Travaux : 58 650 € HT
Total : 67 735 € HT

- DETR (20 %) : 13 547 € HT
- DISPOSITIF D'AIDE A LA REPARATION DES OUVRAGES COMMUNAUX LES PLUS DÉGRADÉS (CEREMA) (60 %) : 40 641 € HT
- AUTOFINANCEMENT - Commune de Mauvezin (20 %) : 13 547 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPE



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_56

Membres en

exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Christelle GLADIEUX, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Objet : DELIBERATION MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT RUE VICTOR HUGO

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 28 avril 2026 une délibération avait été validée par l'assemblée pour solliciter la Dotation Nationale de Solidarité pour la réfection du mur de soutènement rue Victor Hugo à hauteur de 40 %

A ce jour, il s'avère que ce dossier pourrait être subventionnée par le biais de la DETR.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le plan de financement initial comme suit :

MONTANT DE L'OPERATION

59 550 € HT

Dotation de Solidarité Nationale (40 %)

23 820 €

DETR (40%)

23 820 €

Autofinancement

(Fonds propres COMMUNE DE MAUVEZIN : 20 %)

11 910 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_57

Membres en

exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Christelle GLADIEUX, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE
Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

Objet : DELIBERATION CONCERNANT LA VIDEO-PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 novembre 2025, il avait été validé la mise en place de dispositif de vidéoprotection.

Un audit de sureté dédié à la vidéoprotection avait été réalisé par les services de la gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis à l'entreprise Electronic Service avait été demandé, le montant s'élevait à 67 263.08 € HT et rappelle le descriptif de ce dispositif de vidéoprotection à l'assemblée.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de DETR avait été déposée auprès de l'Etat à hauteur de 40% du montant cité ci-dessus.

Le solde serait pris en charge par la commune à hauteur de 60 %. Eventuellement le dispositif du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance par un appel à projets de sécurisation pourrait par l'obtention d'une subvention diminuer l'autofinancement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien de ce projet.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_58

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Membres en

exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION DENOMINATION DE RUE : IMPASSE EN MAUMIN

Monsieur le Maire propose au conseil municipal pour affiner l'adressage postal de nommer le chemin privé allant de la rue des Justices à la parcelle AL 79.

Monsieur le Maire propose de nommer cette voie « Impasse En Maumin »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer cette voie « Impasse En Maumin ».

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_59

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Membres en

exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION DENOMINATION DE RUE : CARRELOT DE NAVARRE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal pour affiner l'adressage postal de nommer la voie entre les bâtiments HLM situés quartier des Justices « Carrelot de Navarre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer cette voie « Carrelot de Navarre »

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_60

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026**Membres en**

exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION MODIFIANT LES TARIFS D'ENTREE A LA PISCINE CONCERNANT LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif pour l'entrée à la piscine concernant les personnes en situation de Handicap.

Ce tarif s'élèverait à 0.50 € par personne en situation de Handicap.

	Propositions tarifs 2026
Tarifs entrées	
Entrée enfants – de 4 ans	1,00 €
Entrée enfants 4 – 15 ans	2,50 €
Entrée adulte :	3,50 €
Tarifs cartes 10 entrées	
Carte 10 entrées enfants 4-15 ans :	18,00 €
Carte 10 entrées adulte :	28,00 €
Tarifs abonnements mensuels	
Abonnement mensuel enfants 4-15 ans	35,00 €
Abonnement mensuel adulte	55,00 €
Tarifs entrées nocturne	
Entrée enfants jusqu'à 15 ans	1,00 €
Entrée à partir de 16 ans	2,00 €
Tarifs personnes en situation de handicap	0,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les tarifs présentés ci-dessus.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_61

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Membres en

exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TICKETS D'ENTREE GRATUITE AU CINEMA ET A LA PISCINE POUR LES JEUNES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal des Jeunes a achevé son mandat en juin 2026.

Il propose de récompenser les membres du Conseil Municipal des Jeunes pour leur investissement, dévouement. Pour cela Monsieur Le Maire propose de leur offrir à chacun 5 places de cinéma et 5 entrées à la piscine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_62

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Membres en

exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION TARIFS REPAS SOIREE NOCTURNE PISCINE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que deux soirées nocturnes auront lieu à la piscine : aux mois de juillet et en août.

La première nocturne serait organisée par l'Amicale Mauvezin Football Club et la deuxième soirée serait gérée par la commune si l'Amicale Mauvezin Football Club ne puisse pas le faire.

Dans ce cas bien précis, Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs du repas à 8 € par personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le tarif du repas à 8€ par personne.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 7 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_63

Membres en

exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Romain BISCAN, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :

Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

Réjane SALAGNAC a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Thierry HALBAUT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPES

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 février 2021, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Droit de Préemption Urbain sur la Commune de Mauvezin et donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner suivantes déposées à la Mairie :

- Terrain boisé situé A la Peyrette cadastré sous le n° 1048 de la section C d'une superficie de 29 95 m², dont le prix de vente est de 3 000 € suivant déclaration reçue le 15 juin 2026 par Maître Franck JULIEN, notaire à L'ISLE JOURDAIN (Gers)
- Immeuble à usage d'habitation situé 128 route de Montauban cadastré sous le n° 117 de la section AI d'une superficie de 877 m², dont le prix de vente est de 162 000€ suivant déclaration reçue le 16 juin 2026 par Maître François SACAREAU, notaire à MAUVEZIN (Gers).
- Immeuble à usage d'habitation et commercial situé 13 rue de la République cadastré sous le n°39 de la section AM d'une superficie de 191 m², dont le prix de vente est de 250 000 € suivant déclaration reçue le 03 juillet 2026 par Maître Franck Julien, notaire à L'ISLE JOURDAIN (Gers).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ces biens.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES

